

Le 18/11/2019.

Madame Vivé Maryse
222 rue du Lhéris
65200 Hiis

Je souhaite que les parcelles 278, 280 et 148 soient constructibles dans l'intégralité de leur surface, la zone étant desservie par les réseaux d'assainissement et d'eau potable et située en continuité d'une parcelle construite, au sein d'une même propriété dont la vocation n'est pas agricole.

Je souhaite que les parcelles 89 et 90 soient constructibles en alignement de la limite Est de la parcelle 161. Ces deux parcelles constituent un même ensemble avec la parcelle 88, déjà porteuse d'une construction. Faisant partie de la même propriété viabilisée, elles ne sont pas vouées à l'agriculture. Par ailleurs, la proposition actuelle de PLU imposerait de fait une reconstruction sur les endroits déjà construits et interdirait par conséquent d'une part la possibilité d'une isolation par l'extérieur et d'autre part l'entretien des murs et toitures sans passer par la propriété voisine (parcelle 84), problème qui se pose dans l'état actuel des constructions.

Je souhaite qu'une partie de la parcelle 118, en alignement de la limite Sud de la parcelle 151 et de la limite Est de la parcelle 161 soit constructible. Cette zone est desservie par l'assainissement collectif et l'électricité donc une construction nouvelle ne modifierait pas la physionomie du village et n'engendrerait pas de pollution.

Actuellement, la totalité de la parcelle 118 est mise à la disposition d'un fermier, gratuitement.